

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

CM 02/09/2014 - 1/5

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

**Mardi 02 septembre 2014**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quatorze, le mardi 2 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au cimetière puis en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames Mélanie ANDRÉ, Nadège DELPECH, Maggy PEZZINY, Anne-Marie VIGNERON, Messieurs Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Frédéric NAVARRE, Jean-Jacques REMY.

**Absent excusé :**

Mme Elodie PEYOIS donne pouvoir à Mélanie ANDRÉ.

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Ouverture de la séance à 19 heures 30.

La réunion du conseil a débuté au cimetière où M. Francis DEMARQUE a présenté sur place les travaux effectués les années précédentes, l'avancée du programme de reprise de concessions et les projets de réfection et de réaménagements proposés pour la durée du mandat.

Après une visite complète du cimetière qui a permis à chacun de constater la réalité des priorités à donner aux travaux, les membres du conseil sont revenus siéger dans la salle de la Mairie afin de continuer la réunion.

## **ORDRE DU JOUR:**

Avant de poursuivre la réunion et d'aborder l'aspect financier des reprises de concessions, Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que beaucoup de dépenses ont été faites depuis le début du mandat et qu'il y a un retard dans l'attribution des dotations de l'Etat et peu de réponses aux demandes de subventions prévues au budget. Si elle possède les moyens, la commune dispose de peu de liquidités. Que même si des décisions concernant le cimetière sont prises ce soir, elles ne pourront être mises en œuvre avant octobre.

Il devient difficile de financer des travaux urgents et non prévus au budget (cour de l'école primaire) et à terme, il faudra réduire les dépenses.

## **Cimetière :**

MM. REMY et DEMARQUE reprennent la présentation des projets concernant le cimetière. Ils présentent le devis réalisé pour la reprise et rénovation avant le 11 novembre prochain de la tombe de M. HARAUX Raoul, mort pour la France au cours de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale : 1360 € TTC (dalle béton, surmontée d'une dalle granit du même modèle que celle de Paul Gresset honoré par la commune il y a 6 ans. La gravure dorée est offerte par la société Guilbert).

Ce projet (inscrit au budget) est approuvé à l'unanimité.

M. DUROS propose de prendre contact avec "le Souvenir Français" afin d'obtenir un soutien dans les remises en état de sépultures des Brancourtois Morts pour la France.

Jean-Jacques REMY évoque la création d'un carré des Morts pour la France et la possibilité d'ériger un monument, plaque en marbre d'1,40 m sur lequel seraient gravés les noms des défunts enterrés dans ce carré (devis 2949€). Certains membres du conseil estiment que cela risque de faire doublon avec le monument aux morts devant la Mairie mais l'idée pourra être étudiée ultérieurement.

Au total, 23 Sépultures ont été reprises et appartiennent désormais à la commune. Abandonnées depuis plusieurs années, elles sont en ruines, recouvertes de végétation et pour certaines d'entre elles, dangereuses pour les visiteurs du cimetière. Leur démontage coûtera au total 11 814 € à répartir sur l'ensemble du

mandat. Ces emplacements pourront par la suite être proposés sous forme de concessions aux familles Brancourtoises.

Parmi ces pierres tombales figurent une chapelle et un monument funéraire imposant, tous deux remarquables et qui pourraient ne pas être détruits mais rénovés (le devis de reprise de ces deux sépultures est de 1104 € et 1811 €).

Il est proposé un plan coûtant en moyenne 3000€ par an afin que toutes les reprises aient été effectuées à la fin du mandat actuel :

2014 : Réfection de la tombe de M. HARAUX 1360 €

2015 : Réfection des 6 tombes les plus proches de l'entrée dans l'allée centrale (Priorité en raison de la dangerosité avérée de plusieurs d'entre elles). 3312 €

2016 : Réfection de 5 tombes 2280 €

2017 : Réfection de 5 tombes 2280 €

2018 : Réfection de la tombe d'un "Mort pour la France"

2019 : Réfection des dernières tombes 2280 €

Le principe de fractionnement des réfections de sépultures en tranches annuelles est retenu à l'unanimité.

Des réajustements seront effectués en fonction de l'arrivée des dotations financières et des devis des deux chapelles.

D'autres travaux seront réalisés par les employés communaux : Il s'agit du jardin d souvenir et du gravillonnage des allées. Des murets permettant de retenir la terre doivent également être réalisés. Francis DEMARQUE proposera lors d'un prochain conseil des devis avec différents matériaux.

#### **Etang communal :**

Mr Francis DEMARQUE annonce que comme convenu la société EDIVERT est intervenue en juillet afin de débarrasser l'étang communal des nénuphars. Montant de la facture 2200 €. Cela a représenté deux journées de travail avec un engin aquatique qui arrache nénuphars et racines. Les employés communaux ont débarrassé 20 remorques pleines.

Les pêcheurs interrogés sont satisfaits.

Concernant l'aménagement de l'accès pompiers, un Brancourtois a proposé plaques de ciments et gravats qui pourront être utilisés pour stabiliser le terrain.

#### **Chemin de Frival :**

Un engin agricole surchargé de paille aurait creusé des ornières aux abords de ce chemin communal. Il faut aller en vérifier l'état.

Mr Jean-Jacques REMY ajoute qu'un fossé qui se comble le long du chemin devrait être recreusé afin d'éviter qu'il ne déborde et occasionne plus de dégâts lors de fortes précipitations.

#### **Fête communale :**

Avant de dresser un bilan de la fête communale qui s'est déroulée le week-end des 23 et 24 août, Monsieur le Maire tient à remercier tous les conseillers qui ont pu être présents et qui ont participé au service du repas offert par la commune le samedi soir.

Le nombre de participant a été peu élevé et force est de constater que la vie des gens a évolué et que la date de la fête communale n'est peut être plus adaptée. A voir le nombre élevé de maisons fermées, beaucoup de Brancourtois étaient encore en vacances. Certains autres ont demandé un retour au vendredi soir...

Repas : Si le repas a été apprécié par tous (frites excellentes, poulet servi chaud, très bon quatre-quarts et la salade de fruits qui est un plus...), il n'en est pas de même pour l'apéritif dont la mauvaise qualité a déçu. Il faudra envisager une autre sorte d'apéritif. De la même façon, il serait bon de proposer du vin rouge et du rosé.

Distribution des tickets de manège : Elle a eu lieu sous une pluie battante et très peu d'enfants ont pu bénéficier du goûter offert par les forains et des tickets offerts par la commune. Le comité des fêtes ayant avancé la somme en liquide, le conseil vote à l'unanimité une subvention de 200 euros en sa faveur afin de le rembourser.

Les activités proposées par le comité des fêtes ont connu des fortunes diverses :

Le Concours de boules n'a attiré que 18 participants dont seulement 10 de Brancourt, on peut noter une désaffection pour cette activité qui a déjà été abandonnée le 14 juillet faute de participants suffisants.

Le spectacle musical interactif, au tarif plus modeste que les années précédentes a su faire salle comble malgré une faible affluence au départ.

Malgré les efforts de l'accordéoniste, le thé dansant a encore vu sa fréquentation chuter.

Mr Jean-Jacques REMY constate qu'il faut en effet lancer une réflexion sur l'avenir de la fête communale et sur son organisation autour d'une fête foraine condamnée à terme, en raison d'une réelle désaffection constatée.

En marge du repas communal, Francis KOCK et Anne-Marie VIGNERON apprennent au conseil que chaque année quelques familles (souvent les mêmes) s'inscrivent au repas et ne s'y présentent pas, sans prévenir, alors que des repas sont commandés. Cela représente cette année une vingtaine de personnes.

Mr le Maire informe l'assemblée que le Président du comité des fêtes a annoncé sa décision de proposer sa démission. Une nouvelle assemblée générale est prévue courant la fin de l'année.

### **Activités périscolaires :**

Les activités périscolaires commencent cette semaine en même temps que la rentrée des classes.

La secrétaire de Mairie doit recenser et transmettre à l'état le nombre d'enfants participant aux activités périscolaires (c'est gratuit pour les élèves mais ce n'est pas obligatoire) pour recevoir les dotations financières prévues à cet effet. La commune sera indemnisée et reversera à la CCVA, puisque c'est la CCVA qui a cette compétence.

Mr Jean-Paul LEQUEUX annonce que la salle des associations ne pourra pas servir aux activités périscolaires, en effet, comme convenu au dernier conseil municipal, il a fait réaliser un diagnostic de mise aux normes de sécurité en vue d'accueillir des enfants. Le devis de mise en conformité s'élèverait au moins à 30 000€ car il faudrait procéder à un changement de sens d'ouverture des portes, réaliser un accès handicapés, changer le tableau électrique, ajouter une signalétique lumineuse spécifique, créer des toilettes... En conséquence, la totalité des activités périscolaires se tiendront à la salle polyvalente.

### **Travaux :**

Cour de l'école : Les travaux de goudronnage ont été réalisés dans la cour de l'école primaire. La société KATEC a terminé avant la rentrée scolaire malgré la présence des forains dont les manèges bloquaient un accès. L'installation d'un drain et d'un caniveau central a été nécessaire.

Electricité salle polyvalente : Plusieurs coupures de courant sont survenues au cours du repas communal. Une société extérieure est intervenue pour détecter le motif de la panne, changer et isoler une prise extérieure (intervention à titre gratuit).

Placard salle polyvalente : Comme annoncé au cours du dernier conseil, le stockage des matériels d'animation utilisés pour les nouvelles activités nécessite de nouveaux rangements. Un large placard vient d'être construit derrière le bar par les employés communaux. Des rangements avec portes à glissières sont en cours de réalisation, sous le bar.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Restitution de trop perçu :**

La société SFR rembourse la somme de 16,55 € (trop perçu). Le conseil accepte à l'unanimité.

#### **Cantine scolaire :**

La société APETITO, en contrat avec la municipalité pour la fourniture des repas de la cantine a fait parvenir l'actualisation annuelle (prévue au contrat) du prix des repas. Cela représente une augmentation de 6 centimes par repas qui ne sera pas répercutée aux familles. Cependant, les prix n'ayant pas changé pour les consommateurs depuis la création de la cantine il y a 6 ans, il deviendra nécessaire de revoir les tarifs l'année prochaine.

Anne-Marie VIGNERON rappelle qu'afin d'éviter les impayés et les gaspillages de nourriture, il a été établi que les repas doivent être réglés à l'avance par les familles. Mme BOULARD, en charge de la cantine, informe qu'il n'y a aucun impayé et qu'il n'y a aucun gaspillage.

### **Encaissement des chèques :**

Mme VIGNERON rapporte que certains habitants se plaignent de la durée d'encaissement des chèques par la commune. Les chèques sont groupés et encaissés une fois par mois ou plus selon la régie.

### **Eglise :**

M. WATIN, couvreur, est intervenu pour divers travaux sur la toiture de l'église (240 €). Il a constaté de nouvelles dégradations à l'arrière de l'église, dont certaines pourraient engager la sécurité. Mr Jean-Jacques REMY présente les devis :

- Les 2 arches en béton autour de la rosace à l'arrière de l'église s'effritent et pourraient tomber sur les passants. Une réparation est difficilement chiffrable (plus de 4000€ chacune) car il faudrait les refabriquer complètement. La solution d'un démontage complet en conservant les gargouilles, ce qui nuirait peu à l'esthétique, est proposée pour un coût de 463 € par côté.
- Sur le pignon, l'eau s'infiltré entre les pierres et l'enduit. Une réparation est proposée pour 300 €.
- Autour du clocher, la pose d'un chéneau en zinc de 4,5 m de long par 1 m de large est nécessaire au coût de 396 €.

Le devis de 1947 € TTC est accepté à l'unanimité.

Lors du dernier conseil municipal, la société intervenant pour l'entretien du clocher avait diffusé une photo alarmante montrant l'un des saints entourant le clocher dont l'auréole était profondément fendue. Après vérification, il s'agissait d'un effet d'optique, l'une des cordes du filet de protection placée devant cette auréole donnait l'impression d'une fêlure profonde.

### **Ecole maternelle :**

La commande de 4 petits bancs (400 €) pour la salle classe de l'école maternelle est approuvée à l'unanimité.

### **Remerciements :**

Monsieur le Maire annonce avoir reçu les remerciements de Mme Maggy Pezzini et de sa famille pour les témoignages de sympathie manifestés à l'occasion du décès de sa mère, Mme Liliane LEVEQUE au cours du mois d'août et réitère ses condoléances.

L'association d'anciens combattants remercie la commune pour la subvention qui lui a été accordée.

### **Gendarmerie :**

Une réunion d'information à destination des élus sur les missions de la gendarmerie aura lieu à Laon le 16 octobre. M. REMY y participera.

### **Eclairage municipal USEDA :**

L'USEDA a répondu aux questions posées en prévision du chantier d'enfouissement du réseau rue de la croix blanche. La commune pourra récupérer tous les matériels en bon état (crosses, lanternes, branchements pour guirlandes...) qui seront remplacés lors de ce chantier, afin de pouvoir les réutiliser dans d'autres rues. Aucune date n'est encore arrêtée pour ce chantier mis en œuvre par l'état.

### **SIRTOM :**

Le SIRTOM demande la désignation d'un correspondant par commune qui sera le relais entre SIRTOM et habitants (en cas de non ramassage pour cause d'intempéries, de parking abusif, d'obstacles...). Mr Jean-Jacques REMY, déjà membre du bureau du SIRTOM, est volontaire.

Le SIRTOM signale qu'une haie insuffisamment taillée rue de la basse Pouillée, gêne le passage du camion et risque même de l'endommager. Le ramassage pourrait bientôt ne plus y être assuré.

### **Tir de renards :**

Une campagne de tir aux renards de nuit est en cours du 15 juillet au 30 décembre par M. BRUNEL déclaré en Préfecture. N° d'immatriculation du véhicule : 4987XN 02

### **Présentation du défibrillateur :**

La séance de formation à l'utilisation du défibrillateur de la salle polyvalente aura lieu le lundi 22 septembre à 18h00. Seront conviés, les enseignants, les présidents d'associations utilisant la salle polyvalente ainsi qu'un ou deux de leurs membres, les membres du conseil municipal et du CCAS.

**Portail de la Ferme :**

Le portail avait été défoncé par une voiture le week-end de Pâques. Les travaux sur les pylônes ont commencé, le portail est commandé.

**Connexions des ordinateurs école primaire :**

A la question d'Anne-Marie VIGNERON il est répondu que tous les PC de l'école primaire fonctionnent mais que la connexion en réseau n'est pas encore active.

**Trous en formation :**

Mme VIGNERON rappelle l'existence de trous en formation (rue de Bordet, rue de la croix rouge, ruelle du four...) La météo n'a guère été favorable à l'utilisation optimale du goudron à froid qui nécessite plusieurs jours a température chaude et constante. Ils seront néanmoins rebouchés prochainement en fonction du matériau qui reste en stock.

La séance est levée à 22h50.

Le prochain conseil se tiendra le mardi 7 octobre.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

